



ACTION GDR « IJ AT/MP DE 3 ANS ET PLUS »... ET CONTROLE DES DECISIONS DES MEDECINS CONSEILS PAR LA CCMSA ?

NON AU FLICAGE DES MEDECINS CONSEILS

L'action INSCRITE AU PROGRAMME GDR MSA 2016 décrite dans la LTC N°DG-2016-108 du 4 mars 2016 a été présentée, lors du groupe de travail qui l'a élaborée, comme une étude populationnelle anonyme.

Il s'agit d'essayer de comprendre les raisons pour lesquelles certains assurés restent en arrêt de travail en AT ou en MP durant 3 ans et plus. La méthodologie prévoit une requête comme point de départ avec une remontée des résultats dans les 2 mois suivant sa réalisation. Le médecin conseil concerné par un assuré ciblé par la requête doit répondre à 28 questions

annoncée environ.

ce qui fut groupe de qui a

L'EVALUATION DU
MEDECIN CONSEIL EST LA
PREROGATIVE DU MEDECIN
CHEF, PAS DE LA CAISSE
CENTRALE

d'une durée
de 12 minutes

Contrairement à
annoncé dans le
travail, cette étude,
démarré, **ne sera**

pas anonyme ! Si le nom de l'assuré n'est pas mentionné, celui du Médecin conseil doit être renseigné.

Cette étude va donc réaliser un véritable ciblage à visage découvert, des Médecins conseils suivant des assurés en arrêt depuis 3 ans et plus !

Cette étude est une très bonne étude, nécessaire, mais dans les conditions de double anonymat prévu au départ.

L'évaluation d'un Médecin conseil est réalisée par le Médecin chef de service et personne d'autre.

Le SNPMA appelle tous les Médecins conseils à ne pas donner leur nom dans cette étude en laissant la case vide ou en la complétant pas un code qu'il sera seul à connaître.

Ensemble, restons vigilants sur nos conditions de travail !

MSA INFOS

Rappel de cotisation 2016

| | Tarifs |
|---|---------------|
| Praticien à temps complet (ou exerçant à plus de 50% de temps de travail) | 225 € |
| Praticien à mi temps (ou exerçant à moins de 50 % de temps de travail) | 175 € |
| Praticien retraité (ou non actif) | 70 € |
| Première adhésion | 130 € |



Merci de libeller votre chèque **à l'ordre du SNPMA** et
adressez-le au SNPMA – 51 les Nègles – 13420 GEMENOS.

***Pour un exercice à temps complet,
la cotisation représente 0,20 € par jour !***